

VALBONNE

LE VILLAGE

Alpes Maritimes

56

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 26 mars 1971

Propriété

Publique et privée

Superficie

17 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- MH classé L'ancienne abbaye (17/12/1984)
- MH inscrit Place des arcades (16/06/1992)
- SI Bande côtière de Nice à Théoule (10/10/1974)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- néant



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Le village de Valbonne est un des plus beaux exemples dans la région de construction urbaine planifiée avec un plan régulier orthogonal rappelant celui des *bastides* du sud-ouest. Sur un terroir déserté par une population décimée durant les épidémies et guerres de la fin du Moyen-Âge, les moines de Lérins décidèrent de mettre en valeur cette possession en 1519. La nouvelle population, descendue de l'arrière-pays, construisit sur le plan imposé un village au caractère provençal original.

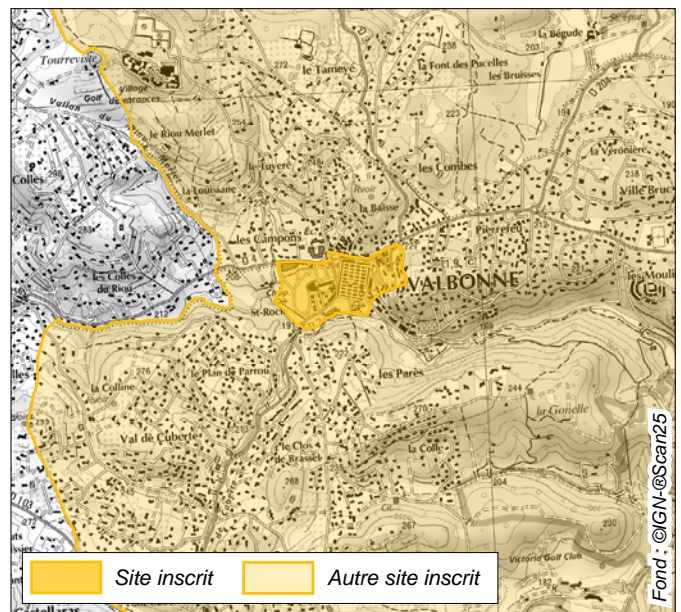
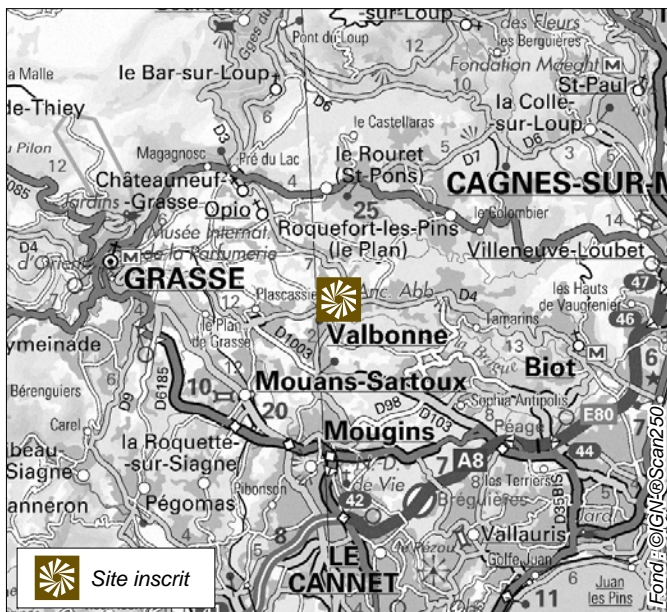
«Calqué sur le plan de la ville romaine (*sic*), la cité avait la forme d'un quadrilatère percé d'une porte au milieu de chacune des faces (...). Alors que d'autres villages bâtis initialement sur le même plan, tels Mouans Sartoux et Valauris, ont perdu depuis longtemps cette rigueur géométrique, Valbonne s'est conservée intacte. Bien sûr, beaucoup de maisons ont été reconstruites, des enduits disgracieux recouvrent certaines façades, mais l'ensemble du gros œuvre, les volumes et les perspectives ont été sauvegardés. (...) Au centre du village s'étend une place à arcades basses du plus bel effet (...)» Rapport du Conservateur Régional des Bâtiments de France du 08/11/1969.

Le Conseil Municipal du 30/11/1969 approuve la mesure d'inscription précisant que d'un point de vue plus paysager «(...) il importe d'éviter l'*enfouissement* du village par des constructions», afin de préserver la lecture du plan urbain depuis les hauteurs alentour.

Etat actuel / Observations

Le village historique de Valbonne a conservé ses caractéristiques patrimoniales, avec son bâti traditionnel de facture modeste, sa place des Arcades aux façades soignées, ses rues dont le pavage ou dallage se généralise. Les façades ont perdu leurs enduits cimentés gris, et sont aujourd'hui parées d'enduits colorés. Hôtels et restaurants peuplent la place des Arcades dont l'automobile est judicieusement bannie, comme dans tout le centre. Les extensions modernes à l'intérieur du site n'ont pas repris le principe du plan ordonné, en particulier dans le prolongement ouest du village (groupe scolaire, ensemble résidentiel). Le grand pré entre le vallon de Tuvère (chapelle Saint Roch) et le village, sert de parking la plupart du temps. Le nouvel Hôtel de Ville s'est également implanté à l'ouest entre le bourg et la Brague, à proximité de l'ancienne abbaye et de son église romane (MH).

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

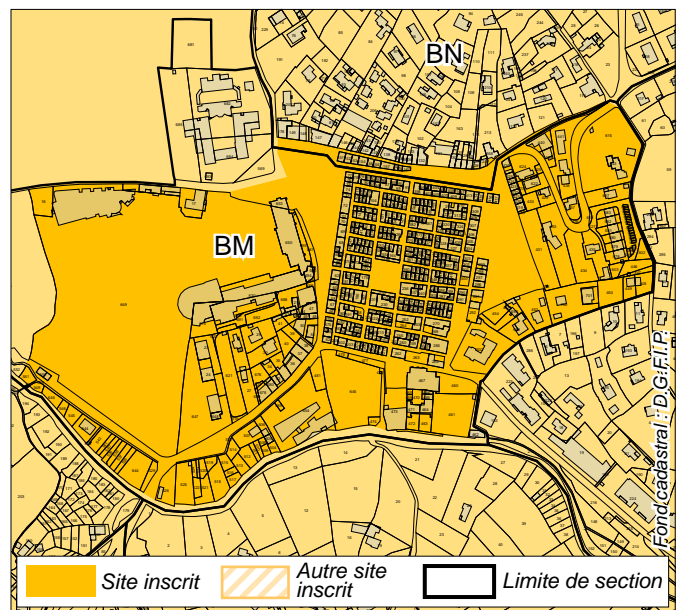


Arrêté du 26 mars 1971

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes Maritimes, l'ensemble formé par le village de Valbonne et délimité comme suit :

- A l'Est : le chemin de Bellevue.
- Au Sud Est : le chemin pivé qui relie le chemin de Bellevue à l'avenue de Pierrefeu, puis chemin de la Brague.
- Au Sud : la rivière la Brague.
- A l'Ouest : le vallon de Tuvèret.
- Au Nord : le chemin de grande communication n°4, puis l'ancien chemin de Chateaneuf de Grasse. La rue d'Opio qui rejoint le chemin de Valbonne à Biot.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section BM parcelles n°16, 17, 21, 23, 24, 27 à 30, 33 à 54, 56 à 158, 161 à 173, 175 à 234, 236 à 292, 296 à 325, 327 à 363, 365 à 426, 429 à 441, 443, 446 à 450, 452 à 454, 460 à 474, 476 à 478, 481, 489, 504 à 529, 536 à 546, 549 à 551, 570 à 572, 575, 578 à 600, 602, 603, 607, 615, 618 à 627, 630 à 635, 644 à 650, 653, 654, 674 à 680, 686 à 695, 698 à 701 ; Section BN parcelles n°124, 125, 151 à 160.



Report du périmètre sur le cadastre actuel